

d'autres pays scandinaves pour s'entretenir avec des délégations chinoises de l'intention du Canada de reconnaître la Chine communiste. Pourtant, le même ministre ne veut pas lever un doigt pour négocier avec les autres Communistes, l'Union soviétique, afin de mettre en œuvre quelque politique qui nous permettrait de conserver notre poisson et de prévenir l'épuisement complet de nos ressources marines. La raison saute aux yeux. La plupart d'entre nous s'expliquent fort bien l'hésitation du ministre et le peu d'empressement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à tenter de négocier en notre nom. Le Canadien ordinaire n'est pas sot et nous comprenons tous très bien ce que cela veut dire.

Le ministre des Pêches est naturellement au courant de ce problème mais il est évident qu'il n'a pas l'appui de ses collègues du cabinet et du premier ministre.

M. Robert Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, le député me permet-il une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): C'est au député qui a la parole à décider. Le député est-il d'accord?

M. Carter: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Kaplan: Le député sait-il qu'un traité a été signé hier par la Russie et le Canada relativement aux droits de pêche sur le Grand Banc?

M. Carter: Je suis certain d'une chose, c'est que le député est aussi renseigné au sujet de la situation et de ce qui est survenu entre l'Union soviétique et le Canada que je le suis au sujet de la physique nucléaire, car il devrait savoir—et je crois devoir le dire à la Chambre, au cas où les députés seraient induits en erreur par ses propos—que l'accord conclu cette semaine entre notre gouvernement et la délégation russe n'a rien à voir avec le Grand Banc, à la grande honte du ministre des Pêches et des Forêts et du gouvernement dont il est membre. Nous soutenons qu'au prix de certains efforts et si le ministre des Pêches et des Forêts avait accepté nos recommandations, tandis que les Russes étaient ici et qu'ils étaient disposés à entamer des pourparlers, nous aurions peut-être pu négocier un accord qui aurait inclu le plateau continental, y compris le Grand Banc.

M. Bigg: Il a été induit en erreur par son propre ministre.

M. Carter: J'espère que le député de Don Valley (M. Kaplan) écoute car, sauf erreur, il est de ceux qui partagent cette opinion. La vérité, c'est que, vu l'attitude qu'il a adoptée, le gouvernement semble presque embarrassé de parler de poisson. Le mot «poisson» a pris un sens obscène. Nous croyons qu'il appartient au gouvernement de prendre l'initiative sur le plan international sans aucun délai, non pas lors de la prochaine conférence sur le droit de la mer, mais tout de suite, et de convoquer une conférence internationale sur la préservation et la gestion du poisson. Nous estimons aussi que si un accord entre toutes les nations est impossible, le Canada doit alors agir

[M. Carter.]

unilatéralement pour protéger et conserver cette ressource vitale. Nous croyons, en fait nous savons, que le Canada a parfaitement le droit d'agir ainsi en vertu des articles 6 et 7 adoptés en 1958 par la Conférence internationale sur le droit de la mer.

Nous croyons aussi que les Russes, qui sont les premiers à avoir pillé les ressources marines de notre côte est, ont des investissements énormes dans cette industrie de la pêche. Ils ont équipé de grandes flottes de bateaux pour la pêche de ce côté-ci de l'Atlantique. A cause de cela et pour protéger leurs investissements dans l'industrie harenguière, nous croyons qu'ils seraient disposés à entendre raison et à se plier à une certaine forme de surveillance. Certes, le moins qu'on puisse attendre du gouvernement, c'est qu'il reconnaisse le problème et qu'il fasse quelque chose à ce sujet, sans imiter l'autruche qui s'enfouit la tête dans le sable et qui fait comme si le problème n'existait pas.

• (5.10 p.m.)

Pour le cas où les vis-à-vis douteraient encore de la gravité de la situation, je verserai les statistiques suivantes au compte rendu officiel: Le volume des prises de nos pêcheurs côtiers à Terre-Neuve a diminué d'environ la moitié depuis 10 ou 15 ans. La moyenne des prises du petit pêcheur côtier à Terre-Neuve s'établit à environ 50 p. 100 de ce qu'elle était au milieu des années 50. Pendant ce temps, les prises globales dans le Nord-Ouest de l'Atlantique, pour les pays membres de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique-Nord, sont passées de 2 millions de tonnes en 1958 à 4 millions en 1968. Les prises des Soviétiques, dans la même région et au cours de la même période, sont passées de 117,000 à 741,000 tonnes. Les prises de morue des pays membres ont augmenté de 880,000 tonnes passant à 1,860,000 tonnes, alors que de 1963 à 1969 les prises globales à Terre-Neuve sont tombées de 450 millions à 300 millions de livres, même si les pêcheurs terre-neuviens pêchent à pleine capacité et sont mieux équipés que jamais pour bien exploiter les pêcheries de morue. D'après ces statistiques et des personnes éminemment qualifiées pour en parler, les réserves de morue sur la côte est du Canada pourraient fort bien éprouver de graves difficultés d'ici cinq ans.

Quant à l'aiglefin, les statistiques sont effarantes. En 1965, les prises globales dans le Nord-Ouest de l'Atlantique s'établissaient à 249,000 tonnes, 129,000 tonnes allant aux Russes. En 1968, les prises globales étaient de 97,000 tonnes, même si certaines nations avaient quadruplé leurs efforts. J'aimerais me reporter ici à la déclaration que le ministre des Pêches (M. Davis) a faite le 14 octobre, quand il a annoncé avec beaucoup d'enthousiasme que la pêche à l'aiglefin sur le banc George serait interdite aux pêcheurs canadiens du 23 octobre à la fin de l'année, en conformité de la recommandation de la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique, en vue de leur conservation.

De fait, le ministre déclarait que le Canada était maintenant prêt à agir—malheureusement trop tard—car il sait, comme nous d'ailleurs, que les réserves d'aiglefin du